

**Doc. 15061**

31 janvier 2020

## Défendre les droits de Julian Assange et la liberté de la presse

### Déclaration écrite n° 705

---

Cette déclaration écrite ne reflète pas la position de l'Assemblée, mais uniquement celle des membres qui l'ont signée. Elle ne fera pas l'objet de mesures supplémentaires de l'Assemblée.

---

Nous, soussignés, déclarons ce qui suit:

Nous faisons part de notre inquiétude au sujet du bien-être de Julian Assange et des poursuites engagées à son encontre par les États-Unis, qui mettent en péril les normes du Conseil de l'Europe en matière de protection des sources journalistiques, de droits des journalistes et de liberté d'expression.

Nous sommes également préoccupés par les conclusions du Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture, Nils Melzer, qui estime que Julian Assange présente tous les symptômes caractéristiques d'une exposition prolongée à la torture psychologique et convient que le régime de détention auquel il est actuellement soumis au Royaume-Uni est excessif, disproportionné et discriminatoire.

En février prochain, une juridiction britannique examinera l'éventuelle extradition de Julian Assange vers les États-Unis sous les chefs d'accusation établis au titre de la loi relative à l'espionnage de 1917. Julian Assange est le premier éditeur à l'encontre duquel de tels chefs d'accusation aient été retenus.

En cas d'extradition de Julian Assange, il faut s'attendre à ce que cette mesure soit suivie de violations des droits de l'homme, comme cela a été le cas lors de la détention antérieure et actuelle de la donneuse d'alerte Chelsea Manning.

La Plateforme du Conseil de l'Europe pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes a publié une alerte sur le «Maintien en détention du fondateur et éditeur de WikiLeaks, Julian Assange».

Nous appelons les institutions et les États membres du Conseil de l'Europe à suivre attentivement les questions soulevées par cette situation et à défendre les droits garantis à Julian Assange par la Convention européenne des droits de l'homme.

*Signé (voir au verso)*



Signé<sup>1</sup>:

HUNKO Andrej, Allemagne, GUE  
ÆVARSDÓTTIR Thorhildur Sunna, Islande, SOC  
AKBULUT Gökay, Allemagne, GUE  
BATRINCEA Vlad, République de Moldova, SOC  
BLAHA Ľuboš, République slovaque, SOC  
BLONDIN Maryvonne, France, SOC  
BRANDT Michel, Allemagne, GUE  
BUCCARELLA Maurizio, Italie, NI  
EFSTATHIOU Constantinos, Chypre, SOC  
EIDE Petter, Norvège, GUE  
EROTOKRITOU Christiana, Chypre, SOC  
HONKONEN Petri, Finlande, ADLE  
JALLOW Momodou Malcolm, Suède, GUE  
KALASHNIKOV Leonid, Fédération de Russie, GUE  
KATROUGKALOS Georgios, Grèce, GUE  
KILJUNEN Kimmo, Finlande, SOC  
KOX Tiny, Pays-Bas, GUE  
LOUCAIDES George, Chypre, GUE  
MANIERO Alvise, Italie, NI  
MARILOTTI Gianni, Italie, NI  
MÖHRING Cornelia, Allemagne, GUE  
NICOLINI Marco, Saint-Marin, GUE  
OOMEN-RUIJTEN Ria, Pays-Bas, PPE/DC  
ÖZSOY Hişyar, Turquie, GUE  
PETRY Christian, Allemagne, SOC  
RAMPI Roberto, Italie, SOC  
RODNINA Irina, Fédération de Russie, NI  
RYZHAK Nikolai, Fédération de Russie, GUE  
SARALIEV Shamsail, Fédération de Russie, NI  
SARAMO Jussi, Finlande, GUE  
SCHÄFER Axel, Allemagne, SOC  
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC  
SHEPPARD Tommy, Royaume-Uni, NI  
UCA Feleknas, Turquie, GUE  
VALENTA Jiří, République tchèque, GUE  
VELASQUEZ Victoria, Danemark, GUE  
ZHUROVA Svetlana, Fédération de Russie, NI

---

Total = 37

---

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe  
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne  
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen  
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts  
NI: non inscrit dans un groupe